



Vente d entreprise non reglee

Par **leprince**, le **29/11/2008** à **23:04**

Bonjour

j ai mis en vente ma société, une SARL.
avec les repreneurs nous avons signé un protocole sous seing privé le 8 octobre.
Dans cet acte que nous avons essayé d etre l epus complet possible, est stipulé que le
réglement de la vente des parts sociales devait avoir lieu le 31 octobre.

Dès le 8 octobre nous avons commencé l accompagnement avec ses deux acheteurs.

Aujourd hui 29 novembre, nous avons montré déjà un ensemble de notre savoir faire, et je n
ai encore rien touché de leur part.

Hormis annuler la vente, est il possible de les attaquer ?
est ce que cela vaut le coup de le faire?

Dans notre acte il est indiqué qu en cas de difficultés entre le vendeurs et les repreneurs, le
tribunal de commerce de Paris est seul compétent.

Mais a qui s adresser ?

Pouvons nous le faire seul?

Merci de vos réponse

remi.leprince@gmail.com